

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 4 avril 2016 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Secrétaire-trésorier quatre (4) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10403)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt rapports financiers trimestriels
5. Avis de motion – modification au règlement relatif aux permis et certificats
6. Adoption projet de règlement # 487-2016 – modification permis et certificats
7. Semaine de la Municipalité 2016
8. Mesures d'allègement pour sites contaminés
9. Inscription au congrès de la COMBEQ pour 2016
10. Formation pour l'urbaniste
11. Traitement de pelouse – Hôtel de ville et parc des loisirs
12. Achat d'asphalte froid pour 2016
13. Contrat de surveillance des travaux – aménagement du puits PE-1
14. Achat d'un ensemble de fourches pour travaux publics
15. Adoption de programmes – mise en œuvre du schéma de sécurité incendie
16. Nomination d'une nouvelle rue privée
17. Appui du nouveau tracé du Sentier Transcanadien
18. Assurances municipales – prime additionnelle pour jeux d'eau
19. Programme Fonds de développement – projets
20. Entente pour traîneau d'évacuation
21. Correspondance et divers
22. Paiement des comptes
23. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10404)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 7 mars 2016 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, fait un résumé au Conseil municipal des principaux points traités lors de la dernière rencontre des maires à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que l'ouverture publique des soumissions pour les travaux sur le bâtiment de l'accueil du Sentier des Caps de Charlevoix sera faite le 5 avril et que les travaux débuteront aussitôt que possible.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que l'assemblée générale à la Maison des jeunes La Zone a eu lieu dernièrement et que deux postes étaient en élection et ceux-ci ont été comblés. Madame Asselin mentionne également que le bilan financier 2015 a été conclu avec un léger surplus mais ceci étant dû à une situation particulière. Du côté de la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré, une entente de principe a été signée avec leurs employés.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, fait un résumé des interventions de la Sûreté du Québec et du service de sécurité incendie (SSI) sur le territoire.

4. DÉPÔT RAPPORTS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil municipal les rapports financiers suivants se rapportant à l'administration municipale :

- rapport financier trimestriel de la Municipalité ;
- rapport financier trimestriel du Comité des loisirs.

5. AVIS DE MOTION

Modification au règlement relatif aux permis et certificats (Avis # 10405)

Je soussignée, Anne-Marie Asselin, Conseillère, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement pourvoyant à modifier le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction # 207-1991 afin d'y modifier les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction.

Mme Anne-Marie Asselin

6. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 487-2016

Modification au règlement relatif aux permis et certificats (Rés. # 10406)

Considérant que le projet de règlement # 487-2016 vise principalement à mieux encadrer la construction de résidences en bordure de rues privées existantes à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps en conformité avec les intentions du schéma d'aménagement et de développement révisé et entré en vigueur le 17 janvier 2014 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut par règlement prévoir que, dans tout ou partie de son territoire, aucun permis de construction ne sera accordé à moins qu'une ou plusieurs conditions ne soient respectées ;

Considérant que le règlement actuel limite la construction de résidences en bordure d'un terrain adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement ;

Considérant que certaines rues privées existantes de la municipalité ne sont pas conformes aux dispositions du règlement de lotissement alors que des permis de construction ont tout de même été délivrés au cours des dernières années ;

Considérant que certaines rues privées existantes s'avèrent problématiques que ce soit par le fait qu'elles soient enclavées ou qu'elles présentent des largeurs insuffisantes afin d'assurer le passage des véhicules d'urgence ;

Considérant que la Municipalité est en processus de refonte réglementaire en concordance avec le schéma et que ces ajustements seront intégrés à la prochaine génération de règlements ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 4 avril 2016 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le projet de règlement # 487-2016 pourvoyant à amender le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction # 207-1991 afin d'y modifier les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

7. SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2016 (Rés. # 10407)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser les dépenses reliées à l'organisation du brunch des bénévoles qui se tiendra dimanche le 29 mai 2016 au Centre des loisirs ainsi que le 10 \$ exigé lors de l'inscription pour la confirmation des personnes qui participeront à ce brunch. Ce montant sera remis à chacun des bénévoles présents au brunch.

8. MESURES D'ALLÈGEMENT POUR SITES CONTAMINÉS (Rés. # 10408)

Considérant une lettre reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en référence aux modalités d'utilisation des mesures d'allègement pour les sites contaminés ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps prend acte des modalités d'utilisation des mesures d'allègement pour les sites contaminés et y donnera suite s'il y a lieu.

9. INSCRIPTION CONGRÈS DE LA COMBEQ 2016 (Rés. # 10409)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le responsable de l'urbanisme, monsieur Pierre Fortin, à participer au congrès annuel de la COMBEQ qui se tiendra les 28, 29 et 30 avril 2016 à Rivière-du-Loup. Les frais d'inscription sont de 550 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à ce congrès sur présentation des pièces justificatives.

10. FORMATION POUR L'URBANISTE (Rés. # 10410)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le responsable de l'urbanisme, monsieur Pierre Fortin, à participer à une formation donnée par l'Ordre des Urbanistes du Québec, le 19 mai 2016 à Québec, au coût de 400 \$ taxes incluses. Cette formation vise à optimiser leurs connaissances utiles à l'exercice de leur profession ainsi que favoriser l'interaction et le partage de leur connaissance théorique.

11. TRAITEMENT DE PELOUSE

Hôtel de ville et parc des loisirs (Rés. # 10411)

Considérant que l'Hôtel de ville et le parc des loisirs sont les portes d'entrée de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et profitent d'une forte visibilité ;

Considérant que ces deux endroits se doivent d'être de belle apparence et bien entretenus ;

Considérant les résultats obtenus depuis quelques années avec ce genre de traitement ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de la compagnie Entretien Vert Côte-de-Beaupré pour le traitement de pelouse du terrain de l'Hôtel de ville ainsi qu'une bonne partie du parc des loisirs au coût combiné de 1 270 \$ taxes incluses pour la saison estivale 2016.

12. ACHAT D'ASPHALTE FROID POUR 2016 (Rés. # 10412)

Considérant qu'à tous les ans, il nous faut un matériel pour combler les nids de poule sur notre réseau routier ;

Considérant les demandes de prix obtenues par le Directeur général et Secrétaire-trésorier auprès de différentes compagnies qui vendent le produit en sac ;

Considérant l'analyse de chacune des offres selon la grosseur et le prix de chaque sac ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à faire l'achat d'une palette d'asphalte froid de type Top-Mix au prix de 6,50 \$ plus taxes le sac de 22,7 kilos de la compagnie Emco Corporation. L'achat de deux palettes supplémentaires est également autorisé mais seulement si le besoin s'en fait sentir.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

13. CONTRAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Aménagement du puits PE-1 (Rés. # 10413)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a octroyé le contrat afin d'aménager le nouveau puits d'eau potable PE-1 ;

Considérant que nous devons nous assurer que l'entrepreneur qui effectuera les travaux d'aménagement respectera les plans et devis et tous ses engagements ;

Considérant que la firme d'ingénieurs qui a réalisé tous les plans et devis sur ces travaux d'aménagement était la firme Norda Stelo et que l'ingénieur qui a travaillé sur le dossier connaît les moindres particularités des travaux à effectuer ;

Considérant la proposition que la firme Norda Stelo a fait parvenir afin de s'assurer du respect des plans et devis ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Norda Stelo afin d'effectuer la surveillance des travaux d'aménagement du puits d'eau potable PE-1 ; le tout comprenant:

- la coordination avant et pendant les travaux avec l'entrepreneur ;
- la vérification des dessins d'atelier et des manuels de fournisseurs ;
- les visites de démarrage et de chantiers ;
- le montage des plans tels que construits ;
- l'attestation de conformité des travaux auprès du MDDELCC ;
- la recommandation de paiement ainsi que les acceptations provisoires et finales.

Ce mandat se fera sur une base horaire selon les heures effectuées et travaillées pour un montant maximum de 9 000 \$. L'ingénieur mandaté devra fournir les heures effectuées détaillées et au fur et à mesure que les travaux avanceront.

14. ACHAT D'UN ENSEMBLE DE FOURCHES POUR TRAVAUX PUBLICS (Rés. # 10414)

Considérant qu'il est important d'assurer la pleine sécurité de nos employés municipaux ;

Considérant que l'ensemble de fourches que les employés des travaux publics utilisent ne sont plus sécuritaires ;

Considérant les recherches faites auprès de fournisseurs de ce type d'équipement ;

Considérant que cette dépense était prévue au budget 2016 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise l'achat d'un ensemble de fourches de la compagnie Garage Denis Morin qui sera installé sur la rétrocaveuse au prix de 2 725 \$ plus taxes.

15. ADOPTION PROGRAMMES DIVERS Mise en œuvre du schéma de sécurité incendie (Rés. # 10415)

Considérant que suivant le Plan de mise en œuvre adopté conformément au schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC devait élaborer différents programmes en matière de protection et de prévention incendie (voir notamment les actions 15, 38 et 39 du Plan de mise en œuvre) ;

Considérant que, suivant ce Plan de mise en œuvre, les municipalités locales devaient s'assurer, pour leur part, d'appliquer ce plan et de collaborer à sa mise en œuvre ;

Considérant les programmes suivants soumis par la MRC :

- Programme plan d'intervention ;
- Programme éducation du public – programme préscolaire ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps prend acte des programmes élaborés par la MRC de La Côte-de-Beaupré et mentionnés au préambule de la présente résolution.

Que la Municipalité, conformément au Plan de mise en œuvre faisant partie intégrante du schéma de couverture de risques en incendie, verra à s'assurer de mettre en œuvre les différentes mesures prévues à ces programmes.

Que la mise en œuvre, par la Municipalité, des objectifs et mesures prévus à ces programmes, sera faite compte tenu des circonstances de chacune des actions, des besoins et circonstances particulières liés au territoire de la Municipalité et des ressources disponibles ; le tout dans le respect des objectifs visés par ces plans.

16. NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE PRIVÉE (Rés. # 10416)

Considérant la résolution # 10389 adoptée le 7 mars 2016 qui acceptait la demande de dérogation mineure afin de rendre conforme le lotissement d'une rue près du 405 boulevard 138, soit sur le lot # 459 ;

Considérant que, pour faciliter l'accès à cette nouvelle rue, il est important de la nommer officiellement ;

Considérant la proposition du nouveau nom de cette rue que le promoteur a fait parvenir à la Municipalité ;

Considérant l'avis technique que la Commission de la toponymie du Québec a fait parvenir au Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité sur le nom proposé ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition du nouveau nom de rue privée tel que déposé par le promoteur et déjà vérifié auprès de la Commission de la toponymie du Québec. Ce nouveau nom de rue sera : chemin de la Forêt.

Que ce nom de rue vise exclusivement le lot # 459.

Que cette nouvelle rue étant de nature privée, le promoteur devra s'assurer de faire installer les indications de signalisation adéquates et selon les normes prescrites.

17. APPUI NOUVEAU TRACÉ – SENTIER TRANSCANADIEN (Rés. # 10417)

Considérant la volonté de relier le sentier Mestachibo, déjà homologué Sentier Transcanadien, vers l'est au territoire de la MRC de Charlevoix en passant par le TNO de Sault-au-Cochon ;

Considérant le dépôt au Sentier Transcanadien par la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré (CSRADB) d'un projet de lien entre le sentier Mestachibo et le Sentier des Caps de Charlevoix ;

Considérant que ledit projet comprend la construction d'une passerelle enjambant la rivière Sainte-Anne ainsi que d'un tracé de sentier reliant les sentiers Mestachibo et le Sentier des Caps de Charlevoix ; le tout au montant estimé à 120 000 \$ pour la passerelle ainsi qu'un montant de 100 000 \$ pour le sentier ;

Considérant que le Sentier Transcanadien contribue à 50 % des coûts du projet ainsi que la possibilité d'inclure une aide financière pour l'établissement d'un centre d'accueil pour les utilisateurs du Sentier Transcanadien ;

Considérant que le groupe de travail chargé du dossier œuvre depuis plusieurs années à développer un sentier sécuritaire, agréable pour les utilisateurs et de moindre impact sur le milieu ;

Considérant qu'un nouveau tracé a été élaboré par ce groupe de travail (joint à la résolution) ;

Considérant que ce nouveau tracé, en partie, sera situé en territoire agricole ;

Considérant que le sentier n'altérera pas le potentiel agricole des lots puisqu'un important pourcentage de son tracé emploiera un ancien chemin utilisé à des fins agricole et récréative ;

Considérant que, de par sa faible emprise, le sentier aura peu d'impacts sur les ressources eau et sol du territoire des municipalités locales ;

Considérant que le sentier ne limitera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles puisque le tracé longera les limites de ces lots, ne morcelant donc pas les propriétés ;

Considérant la renommée du Sentier Transcanadien et que le réseau de sentiers pédestres du Sentier des Caps de Charlevoix est une attraction touristique majeure dans la région ;

Considérant que le projet de raccordement aura un impact socio-économique positif pour les collectivités locales ;

Considérant que, pour réaliser ce nouveau tracé, une entente écrite devra être signée par les propriétaires touchés le long de la route 138 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu sur votes divisés

Votes « Pour » : 5

Votes « Contre » : 2

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps appuie le nouveau tracé du Sentier Transcanadien proposé, tel qu'annexé à la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps recommande la création du Sentier Transcanadien afin de se raccorder aux sentiers de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps appuie la demande que la MRC de La Côte-de-Beaupré devra faire auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin de construire une partie de leur nouveau tracé sur des lots situés en terre agricole.

18. ASSURANCES MUNICIPALES

Prime additionnelle pour l'équipement des jeux d'eau (Rés. # 10418)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait l'installation de jeux d'eau au parc des loisirs ;

Considérant que l'équipement a été installé au sous-sol du chalet des loisirs et qu'il est important que le montant de couverture d'assurances reflète adéquatement les nouveaux équipements installés ;

Considérant les vérifications que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a effectuées auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), compagnie d'assurances ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au Directeur général et Secrétaire-trésorier de modifier la couverture d'assurances pour le chalet des loisirs afin que le tout reflète les nouveaux équipements des jeux d'eau qui ont été installés au sous-sol dudit chalet des loisirs. Cette surprime sera de l'ordre de 60 \$.

19. FONDS DE DÉVELOPPEMENT

Demande de projets admissibles (Rés. # 10419)

Considérant le nouveau programme qui remplace le Pacte rural et qui se nomme Fonds de développement des territoires ;

Considérant les critères d'admissibilité que les projets choisis se doivent de respecter ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au Directeur général et Secrétaire-trésorier de remplir les formulaires de demande au programme Fonds de développement des territoires ; le tout selon les projets qui ont été discutés entre les membres du Conseil municipal lors de la rencontre de travail du 4 avril 2016 et de présenter ces formulaires auprès de la responsable de ce programme de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré.

20. ENTENTE TRAÎNEAU D'ÉVACUATION (Rés. # 10420)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps avait une entente avec la Ville de Beaupré afin que celle-ci puisse fournir les services d'un traîneau d'évacuation sur son territoire ;

Considérant la résolution de la Ville de Beaupré, datée du 7 décembre 2015, vendant leur traîneau d'évacuation à la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ;

Considérant l'avis écrit que la Ville de Beaupré a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps afin de mettre fin à l'entente qui existait depuis 2007 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a fait parvenir un projet d'entente afin d'assurer les services du traîneau d'évacuation sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le Maire, monsieur Majella Pichette, ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à signer la nouvelle entente avec la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour fournir les services du traîneau d'évacuation sur le territoire ; le tout tel que présenté devant le Conseil municipal le 4 avril 2016.

21. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une demande de contribution financière de l'École de musique de la Côte-de-Beaupré.
- Rapport d'activités 2015 de la Maison des jeunes La Zone.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de février 2016 de la bibliothèque Emma-Duclos.

22. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10421)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de mars 2016 et totalisant la somme de 207 928,28 \$.

Salaires

Pér. du 06/03 au 12/03	11 890,93 \$	Pér. du 13/03 au 19/03	7 046,13 \$
Pér. du 20/03 au 26/03	7 515,44 \$	Pér. du 27/03 au 02/04	7 056,80 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10422)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 08.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier